



## PERPIGNAN MEDITERRANEE METROPOLE COMMUNAUTE URBAINE

### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

#### Modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saleilles

Le public est informé qu'en application de l'arrêté du Président de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine, il sera procédé à une enquête publique sur le projet de modification n°3 du PLU de Saleilles, **du lundi 27 septembre 2021 au jeudi 28 octobre 2021 inclus, soit pendant 32 jours consécutifs.**

Le projet de modification n°3 du PLU de Saleilles aura notamment pour objet:

- De modifier certaines dispositions du règlement (écrit et graphique) du secteur UE1a correspondant au site actuel de la cave coopérative.

Monsieur André GIRALT, Capitaine de Police honoraire retraité, demeurant à Argelès-sur-Mer, inscrit sur la liste départementale des commissaires enquêteurs des Pyrénées-Orientales, a été désigné pour conduire la présente enquête publique par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Montpellier.

Les pièces du dossier d'enquête du projet de modification n°3 du PLU, dont la dispense d'évaluation environnementale, le cas échéant les avis émis par les personnes publiques associées et consultées, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public, sur support papier, pendant la durée de l'enquête, **du lundi 27 septembre 2021 au jeudi 28 octobre 2021 inclus :**

- A la **mairie de Saleilles**, 2 boulevard du 8 mai 1945- 66280 SALEILLES, du lundi au vendredi de 9 h à 11h30 et de 14 h à 18 h, sauf le mercredi de 9h à 13h
- Au siège de **Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine** – 11, Boulevard Saint Assisclé – BP 20641 – 66006 PERPIGNAN, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, sauf le vendredi après-midi de 13h30 à 16h30.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations et propositions sur les registres ouverts à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur:

**Monsieur André GIRALT, Commissaire enquêteur**  
**Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine**  
**11, Boulevard Saint Assisclé – BP 20641 – 66006 PERPIGNAN**

Le dossier d'enquête publique sera également disponible durant l'enquête publique sur **le site internet de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine** à l'adresse suivante : <http://www.perpignanmediterraneemetropole.fr/> rubrique Urbanisme, commune de Saleilles et sur **le site internet de la commune** à l'adresse suivante : <https://www.saleilles.fr/>.

Les observations du public peuvent également être formulées par voie électronique, du lundi 27 septembre 2021 à partir 8 heures au jeudi 28 octobre 2021 jusqu'à 17h30 heures à l'adresse suivante : [ep-saleilles-m3plu@perpignan-mediterranee.org](mailto:ep-saleilles-m3plu@perpignan-mediterranee.org)

Les observations formulées par voie électronique, pourront être consultées pendant la durée de l'enquête sur le site internet de **Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine** à l'adresse suivante : <http://www.perpignanmediterraneemetropole.fr/> rubrique Urbanisme, commune de Saleilles.

Le dossier pourra également être consulté, **sur rendez-vous en téléphonant au 04 68 08 60 96**, sur un poste informatique situé au siège de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine – 11, Boulevard Saint Assisclé – BP 20641 – 66006 PERPIGNAN, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, sauf le vendredi après-midi de 13h30 à 16h30.

Le commissaire enquêteur sera présent à **la mairie de Saleilles**, située 12 boulevard du 8 mai 1945 à Saleilles (66280), pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- **le lundi 27 septembre 2021 de 9h à 11h30,**

- **le mardi 12 octobre 2021 de 9h à 11h30,**

- **le jeudi 28 octobre 2021 de 14h à 17h,**

Le commissaire enquêteur sera également présent lors d'une permanence **au siège de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine**, 11, Boulevard Saint Assisclé 66006 PERPIGNAN :

- **le mercredi 20 octobre 2021 de 14h à 16h.**

A l'expiration du délai d'enquête, le **jeudi 28 octobre 2021 à 17h30 à Perpignan Méditerranée Métropole et à la mairie de Saleilles** les registres d'enquête seront clos et signés par le commissaire enquêteur.

Dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra au Président de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine le dossier de l'enquête accompagné des registres et des pièces annexées, avec son rapport et ses conclusions motivées.

Ces documents seront mis à la disposition du public, en copie, au siège de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine, ainsi qu'à la mairie de Saleilles pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Pendant la même période, ce rapport et les conclusions motivées qui l'accompagnent seront également disponibles sur le site internet <http://www.perpignanmediterraneemetropole.fr/>.

A l'issue de l'instruction, Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine, en la personne de son Président en exercice, qui est la personne publique responsable du projet, se prononcera par délibération sur l'approbation de la modification n°3 du PLU de la commune de Saleilles et pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de modification du PLU en vue de cette approbation.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de Monsieur Frédéric CRIBELLE, à la commune de Saleilles au 04 68 37 70 72 et de Monsieur Matthieu LEROUX, Direction Prospective Planification Aménagement, au siège de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine au 04 68 08 60 96.

**Fait à Perpignan  
Le Président  
Robert VILA**